Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_057-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, PAUMIER Vanessa, TRÉMOUREUX Audrey, MM : CHEREL Emmanuel, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, GUILLOT Sandrine

Absents ayant donné procuration : PENIGUEL Anne-Laure, MARTIN Alice, BOULAIS Marvin, CHEVÉ Pierre-Henri, VENET Clément, VOLAND Christian

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDROT Jean-Marc

2026_057 – Election des membres du CCAS– précision sur le mode de vote

Lors de la séance du 30 mars 2026, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre.

La Préfecture a contacté les services de la commune pour demander, par sécurité juridique, de prendre une nouvelle délibération pour clarifier le mode de vote des membres.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu les articles L. 123-6 – R 123-7 à R 123-15 et R.123-27 à R123-29 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que les membres du Centre Communal d'Action Sociale sont désignés au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu la délibération du 30 mars 2026,

DECIDE de fixer à 16 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 04/05/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_057-DE

Vu la présence d'une seule liste candidate :

Liste commune :

1- Mme PLANCHENAULT
2- Mme MAUNY
3- Mme FERRIER
4- M. LERAY
5- Mme TRÉMOUREUX
6- Mme PENIGUEL
7- M. RIVAUX
8- Mme LE CORRE

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Sont élus comme membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des voix :

1- Mme PLANCHENAULT
2- Mme MAUNY
3- Mme FERRIER
4- M. LERAY
5- Mme TRÉMOUREUX
6- Mme PENIGUEL
7- M. RIVAUX
8- Mme LE CORRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN